3/12/08
5113

FROIDCOMBI S.A.

SOCIETE ANONYME AU CAPITAL DE 459.000. EUROS
SIEGE SOCIAL : CHEMIN DE COURTINE - 84000 AVIGNON
R.C. : AVIGNON - 414.865.352.
==========

EXTRAIT

DU PROCES-VERBAL DE LA DELIBERATION

DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

du 7 NOVEMBRE 2008 à 10 heures 30

L'an deux mille huit et le sept novembre à dix Heures trente, les Administrateurs de la Société **FROIDCOMBI** se sont réunis sur convocation de leur Président, Monsieur Alain BOUCHIÉ, au Siège Social de la Société ID LOGISTICS situé 410 Route du Moulin de Losque – 84300 CAVAILLON, à proximité du Siège de LA FLECHE CAVAILLONNAISE.

SONT PRESENTS :

- **Monsieur Alain BOUCHIÉ.**
- **LA FLECHE CAVAILLONNAISE, représentée par Monsieur Jean-Marc ATTIA – Représentant Permanent.**
- **STEF TFE TRANSPORT, représentée par Monsieur Jean-Charles FROMAGE – Représentant Permanent.**
- **Monsieur Stéphane CASSAGNE, représenté par Monsieur Alain BOUCHIE – Président (pouvoir).**
- **Monsieur Patrick DESCHARRIERES, représenté par Monsieur Alain BOUCHIE – Président (pouvoir).**

CINQ Administrateurs en exercice sont présents ; le Conseil peut donc délibérer conformément à la loi.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Alain BOUCHIÉ - Président du Conseil d'Administration, assisté de Monsieur Pascal TERANNE - Secrétaire de séance. Monsieur Jean-Marc ANELLI - Directeur Général, assiste à la réunion.

Le Conseil d'Administration, après avoir constaté que chaque Administrateur a été destinataire du procès-verbal de la précédente réunion du Conseil, adopte et approuve ledit procès-verbal à l'unanimité et sans observation.

Le Président rappelle que le Conseil a été convoqué à l'effet de délibérer sur l'ordre du jour suivant :

1) NOMINATION D'ADMINISTRATEURS PAR COOPTATION.

1) – <u>NOMINATION D'ADMINISTRATEURS PAR COOPTATION</u> :

Le Président informe le Conseil d'Administration de la démission de Messieurs Patrick JEANSELME et Mickaël TALMO de leurs mandats d'Administrateurs – ce qui rend vacant deux sièges d'Administrateurs – et de l'opportunité, dans l'intérêt de la Société, de nommer de nouveaux Administrateurs en remplacement.

Il est proposé, à cet effet, au Conseil et à la demande de l'Actionnaire TRANSPORT & LOGISTIQUE PARTENAIRES, la nomination de Messieurs Stéphane CASSAGNE et Patrick DESCHARRIERES aux fonctions d'Administrateurs de la Société FROIDCOMBI.

Après échanges de vues, le Conseil décide, à l'unanimité, de nommer Messieurs Stéphane CASSAGNE et Patrick DESCHARRIERES – Administrateurs à titre provisoire, en remplacement de Messieurs Patrick JEANSELME et Mickaël TALMO - Administrateurs démissionnaires, sous réserve de la ratification par la plus prochaine Assemblée Générale Ordinaire des Actionnaires.

Messieurs Stéphane CASSAGNE et Patrick DESCHARRIERES exerceront leurs fonctions jusqu'à l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2008 pour la durée correspondant au temps restant à courir du mandat de Messieurs Patrick JEANSELME et Mickaël TALMO.

Tous pouvoirs sont donnés au porteur de copies ou extraits certifiés conformes du présent procès-verbal, à l'effet d'accomplir toute formalité légale, afférente aux décisions ci-dessus adoptées.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 12 heures. De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal, qui a été signé par les administrateurs après lecture.

